

Archives départementales du Morbihan

Justice de paix de Malestroit

An XI-1969

Répertoire méthodique

4 U 22

Marielle Duflos

**2021
Vannes**

IDENTIFICATION

Référence de l'inventaire :

FRAD056_000004U22

Référence service d'archives :

Archives départementales du Morbihan

Intitulé :

Justice de paix de Malestroit

Dates extrêmes :

An XI-1969

Niveau de description :

Fonds

Nombre d'articles :

126

Métrage conservé (ml) :

6.2

CONTENU ET STRUCTURE

Présentation du contenu :

Ce fonds comporte principalement des actes civils et de simple police : jugements, procès-verbaux de conciliation et de non conciliation, conseil de famille pour la nomination de tuteur, émancipation, apposition et levée de scellés, vente mobilière, dépôts d'acte, procès-verbaux d'enquête, rapports d'expert mais aussi des procès-verbaux de bornage, des contrats d'apprentissage, des jugements des prud'hommes, des conciliations du tribunal de commerce.

CONDITIONS D'ACCÈS ET D'UTILISATION

Statut juridique :

Archives publiques

Modalités d'accès :

Conformément au code du patrimoine en vigueur, les documents de nature juridictionnelle sont communicables après un délai de 75 ans à compter de la date de clôture du dossier. Si le dossier concerne un mineur, ce délai est de 100 ans.

INDEXATION

Matières :

justice/justice pénale/justice civile

Géographique :

Morbihan (France ; département), Malestroit (Morbihan, France)

Organismes :

Justice de paix (Malestroit, Morbihan, France)

Sommaire

U 9133	Fonctionnement	1943
	Registres	1835-1969
	Minutes	1807-1966
	Jugements.....	1807-1958
	Minutes civiles diverses.....	1939-1966
U 9156, 9159	Contrat d'apprentissage	1939-1958
U 9160	Accidents de travail	1948-1959
U 9162	Warrants agricoles	1955-1966
U 9167 à 9168	Tribunal de police	1944-1959

Fonctionnement

U 9133 Circulaires.

1943

Registres

Registres du greffe

2 U 422	5 janvier 1813 - 9 février 1814
2 U 423	25 février - 15 juillet 1814
2 U 424	12 août - 4 novembre 1814
2 U 425	31 janvier 1815 - 10 mai 1816
2 U 426	22 août - 24 décembre 1816
2 U 427	17 janvier 1817 - 16 octobre 1818
2 U 428	27 novembre 1818 - 5 novembre 1819
2 U 429	19 mai - 12 septembre 1820
2 U 430	9 janvier - 28 décembre 1821
2 U 431	1 ^{er} février 1822 - 19 décembre 1823
2 U 432	30 juin 1824 - 23 novembre 1825
2 U 433	18 janvier - 18 juillet 1826
2 U 434	9 février - 8 novembre 1828
2 U 435	5 mars - 18 août 1829
2 U 436	16 février – 21 décembre 1830
2 U 437	Répertoires du greffe

		1820-1822
U 9163	Répertoire des actes.	1842-1961
	13 janvier 1842-5 avril 1849, 2 novembre 1873-31 décembre 1874, 8 octobre 1885-24 avril 1891, 5 avril 1893-8 juin 1961	
	Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).	
2 U 1681	Répertoires civils.	An XI-1885
U 9164	Répertoire d'audience.	1936-1960
	Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).	
2 U 1680	Répertoires des conciliations.	1835-1884
U 9155	Registre des avertissements en conciliation.	1935-1964
	Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).	
U 9152	Registre des recours en cassation.	1931-1946
	Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).	
U 9153	Registre d'inscription des saisies-arrêts.	1909-1949
	Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).	
U 9157	Répertoire des contrats d'apprentissage.	1945-1948
U 9158	Registre d'inscription des livrets d'apprentissage.	1912-1952

U 9161	Registre des warrants agricoles.	1934-1969
	Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).	
U 9165	Répertoire de simple police des mineurs de moins de 13 ans.	1935-1944
	Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).	
U 9166	Répertoire des jugements de simple police.	1947-1962
	Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).	
U 9154	Registre de fixation des amendes de composition.	1946-1964
	Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).	

Minutes

Jugements

2 U 438	An XI	
2 U 439-440	An XII	
2 U 439	Vendémiaire à Germinal.	An XII
2 U 440	Floréal - Jours complémentaires.	An XII
2 U 441	An XIII	
2 U 442	An XIV - 1806	
2 U 443	1807	
2 U 444	1808	
2 U 445	1809	

2 U 446	1810
2 U 447	1811
2 U 448	1812
2 U 449	1813
2 U 450	1814
2 U 451	1815
2 U 452	1816
2 U 453	1817
2 U 454	1818
2 U 455	1819
2 U 456	1820
2 U 457	1821
2 U 458	1822
2 U 459	1823
2 U 460	1824
2 U 461	1825
2 U 462	1826
2 U 463	1827

2 U 464	1828
2 U 465	1829
2 U 466	1830
2 U 1637	1831-1834
2 U 1638	1835-1837
2 U 1639	1838-1840
2 U 1640	1841-1843
2 U 1641	1844-1846
2 U 1642	1847-1849
2 U 1643	1850-1852
2 U 1644	1853-1854
2 U 1645	1855-1857
2 U 1646	1858-1860
2 U 1647	1861-1862
2 U 1648	1863-1864
2 U 1649	1865-1866
2 U 1650	1867-1869
2 U 1651	1870-1872
2 U 1652	1873-1875

2 U 1653	1876-1877
2 U 1654	1878-1879
2 U 1655	1880-1881
2 U 1656	1882-1884
2 U 1657	1885-1886
2 U 1658	1887-1888
2 U 1659	1889-1891
2 U 1660	1892-1894
2 U 1661	1895-1896
2 U 1662	1897-1898
2 U 1663	1899-1900
2 U 1664	1901-1903
2 U 1665	1904-1906
2 U 1666	1907-1909
2 U 1667	1910-1911
2 U 1668	1912-1913
2 U 1669	1914-1916
2 U 1670	1917-1919
2 U 1671	1920-1922

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 1672 1923-1924

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 1673 1925-1926

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 1674 1927-1929

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 1675 1930-1931

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 1676 1932-1933

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 1677 1934-1936

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 1678 1937-1938

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

2 U 1679

1939-1940

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 9134

1941

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 9135

1942

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 9136

1943

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 9137

1944

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 9138

1945

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 9139

1946

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 9140

1947

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 9141

1948

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 9142	1949	
		Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).
U 9143	1950	
		Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).
U 9144	1951	
		Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).
U 9145	1952	
		Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).
U 9146	1953	
		Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).
U 9147	1954	
		Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).
U 9148	1955	
		Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).
U 9149	1956	
		Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).
U 9150	1957	
		Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

U 9151 1958

Délai de communicabilité : 100 ans (affaires portées devant les juridictions, enquêtes de police judiciaires concernant des mineurs ou la vie sexuelle des personnes).

Minutes civiles diverses

Contrat d'apprentissage

U 9159 1939-1946

U 9156 1945-1958

Accidents de travail

U 9160 1948-1959

Délai de communicabilité : 120 ans à la date de naissance (secret médical).

Warrants agricoles

U 9162 1955-1966

Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).

Tribunal de police

U 9167 Procès-verbaux de gendarmerie et jugements de simple police. 1946-1959

Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).

U 9168 1944-1953, 1958 1944-1958

Délai de communicabilité : 75 ans (affaires portées devant les juridictions).